

LA TOUR SUR TINÉE

ZOOM SUR L'ADRESSAGE

Dans une démarche d'amélioration des services aux citoyens de La Tour Sur Tinée, nous avons lancé une action de dénomination des voies et de numérotation des locaux, appelée « adressage ».

QU'EST-CE QUE L'ADRESSAGE ?

L'adressage vise à obtenir des adresses normées sur la commune. Une adresse normée est une adresse :

- Unique à l'échelle de la commune.
- Univoque, distinctivement différenciable.
- Facile à localiser par GPS.
- Identifiée physiquement par une signalétique.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?



les services postaux



les interventions des services d'urgence



le déploiement de la fibre



les commodités de passage



l'optimisation des services



le repérage des GPS

QUAND ET COMMENT CONNAITRE SON ADRESSE ?

- L'étude est en cours avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé.
- Dès que les adresses seront définies chaque riverain recevra par courrier une attestation précisant son adresse et les démarches à faire.

Rappel de la loi 3DS

L'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.



LA TOUR-SUR-TINÉE

Infos et suivi de l'adressage sur ma commune : www.latoursurtinee.fr